

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
20 OCTOBRE 2023  
COMMUNE DE PAILHARES (Ardèche)**

Présents: Mme Anne SCHMITT, M. Louis GRANGE, Mme Christiane PROTTE, Mme Evelyne MILESI, Mme GONTIER Magali, Mme Anne PARIZOT, M. Emmanuel CAILLET, M. Guy BLANCHARD, Mme Patricia MANIOULOUX.

Absents : Mme LE HIR Murielle (donne pouvoir à Mme Maniouloux Patricia)

Secrétaire de séance : Mme Christiane PROTTE

**1/ Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 8 septembre 2023**

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2023 est adopté.

**2/ Présentation des décisions prises par Le Maire**

- 1 - Déclaration sans suite de la consultation relative au marché de travaux de rénovation de 3 logements au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal Place des Gîtes.
- 2 - Rejet de la candidature de l'entreprise CERUM dans le marché de travaux de rénovation de 3 logements au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal Place des Gîtes.

**3/ Demande de subvention au département pour les travaux de réfection du Pont de Gamon**

Afin de finaliser le projet de réfection du Pont de Gamon, une demande de subvention auprès du département au titre du dispositif «Atout ruralité» doit être réalisée.

Le financement de l'opération se présente ainsi :

- Coût des travaux (y compris l'étude par GEOA) : 31 839,14 € HT
- Subvention «Atout ruralité» : 12 735,66 € HT
- DETR : une demande sera faite pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès du département de l'Ardèche une subvention au titre du dispositif Atout ruralité,

**AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires,

**SOLLICITE** l'autorisation du département afin de pouvoir démarrer les travaux avant la notification de la subvention.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**4/ Demande de subvention DETR pour les travaux de réfection du Pont de Gamon**

Afin de finaliser le projet de réfection du Pont de Gamon, une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2024 doit être réalisée.

Le financement de l'opération se présente ainsi :

- Coût des travaux (y compris l'étude par GEOA) : 31 839,14 € HT
- Subvention «Atout ruralité» : 12735,66 € HT
- DETR : une demande sera faite pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de l'État une subvention au titre de la DETR 2024

**AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires,

**SOLLICITE** l'autorisation de l'État afin de pouvoir démarrer les travaux avant la notification de la subvention.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**5/ Avenant au marché de travaux de rénovation de 3 logements au 1<sup>er</sup> étage Place des Gîtes**

Mme la Maire expose au conseil municipal que les montants prévus à la réalisation des travaux de rénovation de 3 logements au 1<sup>er</sup> étage Place des Gîtes ont été révisés.

Le lot 1 – Maçonnerie, n'ayant pas eu de candidat avait été attribué de gré à gré à l'entreprise CERUM, par délibération du 7 juillet 2023. Cette entreprise étant dans l'incapacité de fournir une attestation fiscale conforme, la recherche d'une nouvelle entreprise a été faite et l'entreprise SALGADO JOAQUIM a été choisie. Le lot 3 – Menuiseries attribué à Bard menuiserie a été modifié. Ce lot ne comprendra que les menuiseries extérieures, les aménagements intérieurs (placards et tablettes) seront réalisés par les agents techniques communaux.

Le lot 6 – Plomberie sera effectué par les agents techniques communaux, les matériaux de meilleure qualité seront pris à Point P.

Il y a lieu de retenir les montants suivants :

Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1 - Démolition-Consolidation-Maçonnerie	SALGADO JOAQUIM	12 300,00 €	12 300,00 €
2 - Réfection-Consolidation charpente	ETS BERNARD	24 732,81 €	27 206,09 €
3 – Menuiseries extérieures	Menuiserie BARD + Fournitures pour aménagements intérieurs	3 435,00 € 2 151,11 €	3 778,50 € 2 581,33 €
4 – Placo-Isolation-Peinture	FOMBONNE	48 739,50 €	52 532,96 €
5 – Carrelage-faïence	MAZET	15 695,57 €	17 265,13 €
6 – Plomberie-sanitaires	Travaux effectués par les agents techniques communaux	6 848,46 €	8 253,67 €
7 – Electricité-courant faible-VMC	FEASSON – VAL D'AY	21 335,00 €	23 468,50 €
Maîtrise d'oeuvre	ERIC GUEY		8 843,00 €
<b>TOTAL TTC</b>		<b>135 237,45 €</b>	<b>156 229,19 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** la Maire à signer toutes les pièces relatives au marché, avec les entreprises retenues, afin de valider les modifications.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget 2023 de la commune.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

#### 6/ Emprunt pour les travaux de rénovation de 3 logements au 1<sup>er</sup> étage Place des Gîtes

Madame la Maire informe les membres présents du Conseil Municipal qu'il y a lieu de contracter un emprunt afin de financer une partie des travaux pour la rénovation de 3 logements au 1<sup>er</sup> étage Place des Gîtes.

Madame la Maire présente les 2 hypothèses faites par le Crédit Mutuel suite à une consultation :

- Hypothèse 1 – Prêt amortissable de 90 000 euros à échéances constantes, d'une durée de 12 (taux 4,4%) ou 15 ans (taux 4,5%)  
+ Prêt relais de 80 000 euros d'une durée de 24 mois (taux 4,25%)
- Hypothèse 2 – Prêt amortissable de 60 000 euros à échéances constantes, d'une durée de 12 (taux 4,4%) ou 15 ans (taux 4,5%)  
+ Prêt relais de 110 000 euros d'une durée de 24 mois (taux 4,25%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de sélectionner l'hypothèse 1, soit un prêt amortissable de 90 000 euros à échéances constantes, d'une durée de 15 ans à un taux de 4,5%, ainsi qu'un prêt relais de 80 000 euros d'une durée de 24 mois à un taux de 4,25%.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

**S'ENGAGE** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

**CONFÈRE** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame la Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

**CHARGE** Mme la Maire de transmettre copie de la présente à la trésorerie de Tournon sur Rhône.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

#### Questions diverses

- Gestion eau : Réseau en tension mais niveau acceptable. Arche Agglo doit décider des suites à donner à nos demandes d'agrandissement du réseau et de raccordement de nouveaux foyers. Un nouveau point sur la question aura lieu en novembre.

- Point Nectardéchois : Il a été évoqué un projet de construction de bâtiment solaire sur le terrain de foot actuel pour abriter Nectardéchois. Une possibilité est un bâtiment avec panneaux photovoltaïques de 1755m<sup>2</sup>. Une autre possibilité est la construction d'un bâtiment de 886m<sup>2</sup> dont le reste à charge pour la commune serait de 18 000 euros. M. Cheynel (Arche agglo) a été consulté et estime les travaux de voirie à 70 000 euros et la stabilisation du terrain de foot pour qu'il puisse supporter le poids du bâtiment et le passage des camions à 400 000 euros. Une dernière possibilité serait de placer un bâtiment de 800m<sup>2</sup> avec toiture solaire à la place du bâtiment actuel. La commune n'a malheureusement aucune marge de manœuvre financière pour financer ces investissements avant la fin du mandat en cours. La commune réaffirme son souhait que Nectardéchois reste sur la commune mais au vu des gros investissements en cours, la commune ne peut pas s'engager sur le court terme.

- Compte rendu de l'entretien avec le foyer des jeunes : Un point a été fait avec le Foyer des jeunes qui s'engage à mieux respecter le voisinage.

- Point travaux de voirie : L'enrochement du mur de Chaussère est terminé mais il a fallu faire un captage des eaux communales qui a coûté 2500 euros supplémentaires ainsi que 400 euros de tuyaux qui serviront à acheminer l'eau plus loin.

Le chemin du Mazel est fait.

M. Peyrard demande des travaux sur le chemin de la Côte Gomore : un devis sera fait.

Hervé Maniouloux souhaite qu'on participe aux travaux d'un chemin rural.

- Point travaux les Gîtes : Les travaux de maçonnerie du premier étage ont commencé lundi dernier et devraient durer environ 15 jours.

- Compostage : À partir du 1er janvier 2024, le compostage est obligatoire. Il faut trouver une solution collective pour les gens qui n'ont pas de place dans leur jardin, comme par exemple un composteur collectif à côté des poubelles ou sur le parking du village. À étudier.


Prochaine séance du Conseil Municipal le vendredi 1er décembre à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h14.

A Pailharès le 20 octobre 2023

Signatures :

La secrétaire, Mme Christiane PROTTE



La Maire, Anne SCHMITT



La Maire,  
Mme Anne SCHMITT

